

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 56/2023

OBJET : VOIRIE – PROMESSE UNILATERALE DE VENTE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

L'an deux mil vingt-trois, le 4 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, FAURE Nathalie, GUILLAUME Stéphanie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : VIGNE Amélie pouvoir à ACHARD Laure, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, BARBE Sabrina, DESSITE Alain, LAFOND Florian, PONSON Aline.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mesdames Sylvie CHEVROL et Corine MICHELAS souhaitent céder à titre gratuit à la commune, les parcelles ZK 368 d'une superficie de 84 m² et ZK 384 d'une superficie de 27 m² dont elles sont propriétaires.

Ces parcelles se trouvent devant le domaine MICHELAS. Elles sont goudronnées et totalement intégrées au domaine public. Il est demandé à la commune de s'engager à maintenir l'usage de parking de la parcelle ZK 368.

La SAFER accompagne la vente du domaine MICHELAS et propose à cette occasion de permettre à la commune de régulariser l'acte de vente et de prendre à sa charge les frais d'actes notariés afférents.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées ZK 368 et ZK 384 appartenant respectivement à Mme Sylvie CHEVROL et Mme Corine MICHELAS.
- S'engage à maintenir l'usage de parking de la parcelle ZK 368.
- Demande à la SAFER de procéder à la régularisation de l'acte de vente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le 05/12/2023
ID : 026-200056547-20231204-DE_2023_56-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

